

ARRETÉ DU PRÉSIDENT N°2025-AP-4-8 FIXANT LA
LISTE D'ADMISSION DE L'EXAMEN
PROFESSIONNEL D'ATTACHE PRINCIPAL PAR
VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE – SESSION 2025

Organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique
Territoriale de l'Oise pour les Centres de Gestion des
Hauts-de-France (Aisne, Oise, Somme, Nord, Pas-de-
Calais)

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de l'OISE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi
n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction
publique territoriale,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des
attachés territoriaux,

Vu le décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire applicable
aux attachés territoriaux,

Vu le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à
certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements
publics locaux assimilés,

Vu l'arrêté du 17 mars 1988 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel
d'accès au grade d'attaché principal territorial,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscription des candidats aux
concours d'accès à la fonction publique de l'Etat par voie électronique,

Vu le décret n° 2000-954 du 22 septembre 2000 relatif aux règles d'assimilation des
établissements publics locaux aux collectivités territoriales pour la création de certains grades
de fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes
applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique
territoriale,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des
fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de
recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables
aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres
des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires
relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction
publique hospitalière,

*Arrêté du Président n°2025-AP-4-8 en date du 26 septembre 2025 fixant la liste d'admission de l'examen
professionnel d'Attaché principal par voie d'avancement de grade – session 2025.*

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté,
Vu l'arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours »,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu l'arrêté n°2025-AP-4-2 portant ouverture de l'examen professionnel d'attaché principal par voie d'avancement de grade – Session 2025 du 19 Juillet 2024

Vu l'ordonnance n° 2021-1674 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code général de la fonction publique,

Vu la convention régionale entre les Centres de Gestion des Hauts-de-France,

Considérant que cet examen professionnel est organisé pour les centres de gestion de la région des Hauts-de-France,

Considérant les dossiers d'inscription reçus par le Centre de Gestion de l'OISE pendant la période d'inscription,

Vu l'arrêté n°2025-AP-A-1 en date du 19.07.2024 portant ouverture de l'examen professionnel d'attaché principal par voie d'avancement de grade session 2025,

Vu l'arrêté n°2025-AP-4-2 en date du 11.10.2024 portant modification de l'arrêté portant ouverture de l'examen professionnel d'attaché principal par voie d'avancement de grade session 2025.

Vu l'arrêté n°2025-AP-4-3 en date du 05.03.2025 fixant la liste des candidats admis à concourir et admis à concourir sous réserve à l'examen professionnel d'attaché principal par voie d'avancement de grade session 2025.

Vu l'arrêté n°2025-AP-4-4 en date du 17.03.2025 portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et examinateurs de l'examen professionnel d'attaché principal par voie d'avancement de grade session 2025.

Vu l'arrêté n°2025-AP-4-5 en date du 19.03.2025 portant organisation de l'examen professionnel d'attaché principal par voie d'avancement de grade session 2025.

Vu l'arrêté du Président n°2025-AP-4-6 en date du 09.04.2025 portant modification de l'arrêté d'organisation de l'examen professionnel d'Attaché principal par voie d'avancement de grade session 2025.

Vu l'arrêté du Président n°2025-AP-4-7 en date du 09.07.2025 portant modification de l'arrêté n°2025-AP-4-4, fixant les modalités d'organisation de l'épreuve orale et fixant la date de la réunion du jury d'admission

Arrêté du Président n°2025-AP-4-8 en date du 26 septembre 2025 fixant la liste d'admission de l'examen professionnel d'Attaché principal par voie d'avancement de grade – session 2025.

Considérant le procès-verbal en date du 25 septembre 2025 du jury d'admission de l'examen professionnel d'attaché principal territorial par voie d'avancement de grade – session 2025.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La liste des **128** candidats admis à l'examen professionnel d'attaché principal territorial par voie d'avancement de grade – Session 2025 est fixée comme suit :

Nom	Prénom
AGUSTONI	Clément
AMOULE	Eugénie
AUREGAN	Barbara
AXENTE	Mihaela
BALCAREK	Thomas
BATILLIOT	Camille
BECUE	Cécilia
BERAULT	Florent
BERLEMONT	Henri
BERRAMDANE	Coralie
BOGARIM	Rachel
BOQUET	Benjamin
BORGEON	Alison
BOUCHENY GINGA	Astrid
BOUHADIDA	Sarah
BOULOGNE	Gaelle
BOURGEOIS	Chloé
BRISVILLE	Perrine
BUFFET	Sandrine
CABAREZ	Thomas
CARLIER	Clément
CHATEL	Xavier
COISNE	Céline
COUSIN	Fabien
COUSSEAU	Louise
DAUBELCOUR	Julien
DE REKENEIRE	Maud
DEGEUSER	Tiphaine
DEHU	Audrey
DELANNOY	Gautier

DELANNOY	Sandrine
DELAPORTE	Virginie
DELCROIX	Grégory
DELHAYE	Aurélie
DEL RUE	Guillaume
DENIS	Blandine
DESCHAMPS	Élodie
DESICY	Alexandre
DESJARDINS	Marie
DEVRIENDT	Charlotte
DILLIES	Anne-Gaëlle
DUDEMAINE	Blandine
DUPAS	Nathalie
DUPAS	Séverine
DUVETTE	Francois
ESTERMANN	Claire
EUCHIN	Valentin
EVARD	Audrey
FABRE	Pierre
FARINEAUX	Josephine
FIGUEIREDO	Céline
FONTAINE	Anthony
FRERE	Brian
GAILLARD	Arnaud
GALLIER	Anais
GARNIER-HARNOIS	Joffrey
GILBERT	Marie-José
GLORIEUX	Josselin
GODEC	Hélène
GUERVILLE	Ludovic
HANQUIER	Cathy
HAUDIQUET	Florence
HEDDAR	Zakaria
HEKIMIAN	James
HERARD	Karine
HERMANT	Maxence
JOLY	Claire
KAHLOUCHE	Stéphane
KERYNCK	Ingrid
KONIECZNY	Alexis
LACAVE	David
LAMBOURG	Valentin
LANGLOIS	Emilie

LANNOY	Lucie
LAURENT	Barbara
LAVALLEE DOUBLET	Delphine
LEBÈGUE	Martin
LECELLIER	Anthony
LECOCQ	Frédérique
LEFEBVRE	Alexandre
LEFEBVRE	Léa
LEGRAND	Jean-Baptiste
LELEUX	Fanny
LEROY	William
LORELLE	Adeline
MARIE	Colette
MASSON	Christophe
MAZURE	Gaelle
MEZDOUR	Katia
MICHAELIDES	Katina
MINATCHY	Jennifer
MONTIGNY	Tristan
MORTREUX	Cindy
MULLE	Anne-Sophie
NGAVET NKOMBI	Darlène
NIASSE EL GADIR	Khady
NICOLLE	Armelle
OBER	Amélie
OBRÉ	Claire
OTIQUER	Virginie
PANCHOUT	Pauline
PARENT	Julia
PASQUAL	Barbara
PEIGNARD	Florent
PIPROT	Benjamin
PLASSART	Lucie
PRETE	Julie
RAYR	Linda
REBOUL	Marianne
RENAULT	Julien
RIGAUX	Cathy
ROUCOUX	Catherine
SAILLY	Carole
SALANON	Violette
SAVALLE	Marie-Amélie
SHITALOU	Nadia

SIMON	Paul
SIOZARD	Jenny
SKUBICH	Louise
SULKOWSKI	Jeremy
THIEBAUT	Sylvain
THOMAS	Joëlle
VALLET	Laura
VASSEUR	Caroline
VERWAERDE	Anne-Sophie
VOLLEBOUT	Virginie
WANECQUE	Sandra
WEBER	Thomas

ARTICLE 2 :

Le Directeur du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'OISE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur de Préfet de l'OISE, ainsi qu'à Mesdames et Messieurs les Présidents des Centres de Gestion de l' AISNE, du NORD, du PAS-DE-CALAIS et de la SOMME.

Le présent arrêté sera publié sur le site du Centre de Gestion de l'OISE et sur le portail www.concours-territorial.fr

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou plein contentieux devant le Tribunal Administratif d'AMIENS dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à BEAUVAIS, le 26 Septembre 2025

LE PRESIDENT

Alain VASSELLE